



Nom de l'association :

.....
.....

Dossier reçu le :

Merci de joindre l'ensemble des pièces nécessaires
à l'instruction de la demande de subvention

Informations générales

Composition du bureau à jour → voir liste des pièces à fournir.

Activités de l'association

Nombre d'adhérents de l'année en cours :

Comptez-vous de nouveaux adhérents cette année ?

oui non Si oui, combien :

Répartition par tranche d'âge	Nombre d'adhérents*	dont Cormeillais	Répartition par tranche d'âge	Nombre d'adhérents	dont Cormeillais

Pour les adhérents hors Cormeilles, merci de préciser les villes concernées (*y compris le nombre d'adhérents*)

.....
.....
.....

Cotisations

Montant total des cotisations :€
(connu à la date de la signature de la demande de subvention)

Détail des cotisations :

.....
.....
.....

Personnel de votre association

Nombre de salariés : **Nombre de bénévoles :**

L'association dispense-t-elle des cours ?

oui non Si oui, prix des cours demandé à l'adhérent :€

Descriptif des activités du ou des cours et ses modalités

.....
.....

Subvention annuelle

Montant de la demande de subvention :€
Pourcentage de la subvention par rapport au budget total :%

Justification de l'emploi de la subvention demandée

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- **L'association s'engage à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution d'une subvention.**
- **L'association s'engage à satisfaire à ses obligations sociales et fiscales**
- **L'association s'engage à faire parvenir un compte-rendu détaillé du projet subventionné ainsi qu'un bilan financier**

Fait à Corneilles-en-Parisis, le

Le Président

Le Trésorier

Pièces à fournir

- Composition à jour du bureau de l'association.
- Compte-rendu de l'Assemblée Générale et rapport d'activité de l'année précédente
- Compte de résultat et bilan de l'année précédente, certifié par le trésorier ou le commissaire aux comptes.
- Budget prévisionnel de l'année à venir.
- Attestation d'assurance de l'année en cours.
- Relevé d'Identité Bancaire.
- Statuts de l'association, si changement ou première demande.

Important

- Une association n'a jamais un droit acquis à obtenir une subvention ou le renouvellement d'une subvention.
- L'octroi d'une subvention soumet l'association aux contrôles des comptables du Trésor Public, de la Chambre Régionale des Comptes, de l'Inspection des Finances, de la collectivité publique qui l'a accordée.
- L'utilisation de la subvention accordée doit toujours rester conforme au but pour lequel elle a été consentie.
- La subvention perçue ne peut pas être redistribuée en tout ou partie.
- Le montant des subventions octroyées fait l'objet d'une publicité par voie électronique sur le site Internet de la Ville (Loi 2006-586 du 23 mai 2006).

Renseignements

- **Service Associations – Animations**
Tél. : 01 34 50 47 60 – Fax. : 01 34 50 47 50
Courriel : animations@ville-cormeilles95.fr

Le service Animations - Associations dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les dossiers administratifs et les subventions des associations.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent pas être communiquées.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service Animations – Associations.

Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.